



Elections professionnelles 2022 au sein des Ministères sociaux MERCI A NOS ELECTEUR.TRICE.S !

Les élections professionnelles se sont déroulées du 1^{er} au 8 décembre dernier. Du côté des Ministères sociaux, la CGT est arrivée largement en tête au Ministère du Travail et de l'Emploi, avec 27.7% des suffrages exprimés, en 3^{ème} position au Ministère des Solidarités et de la Santé, avec 23,2% et en seconde position au CSA unique d'administration centrale, avec 32,7%.

Dans les scrutins locaux (DREETS, DRIETS, DEETS, DDETS et DDETSPP) : la CGT en première position !

Avec 25.43% des suffrages dans les scrutins locaux organisés par les Ministères sociaux et avec 27.01% des suffrages exprimés dans les DDETS et les DDETSPP, la CGT arrive largement en tête de ces élections, avec près de 5 points d'avance sur l'organisation qui arrive en deuxième position.

La participation chute de manière drastique, notamment dans les DDETS(PP) où le scrutin a été organisé dans des conditions déplorables par le Ministère de l'Intérieur : le vote à l'urne organisé en une semaine à peine a privé de leur droit de vote de nombreux. ses collègues, absent.es pour de nombreuses raisons légitimes.

Malgré ces difficultés, les agents ont été nombreux. ses à voter CGT et à ainsi montrer leur attachement à une organisation qui lutte et qui défend leurs droits. La CGT, et ses militant.t.s, remercient tou.te.s les agent.e.s qui leur ont accordé leur confiance, ainsi que celles et ceux qui ont participé à ces élections. La CGT apporte également son soutien à tous les agents qui auraient voulu voter, pour la CGT ou une autre organisation progressiste, mais qui en ont été empêchés par des décisions iniques.

La CGT continuera de porter avec force, les revendications visant notamment à sortir de la tutelle du Ministère de l'Intérieur, pour recréer et réarmer (y compris en emplois) des directions départementales de plein exercice sous l'autorité des ministères, dotées de services RH et informatiques en propres, à créer les emplois nécessaires à l'exercice des missions, à stopper les réorganisations à marche forcée, à reconnaître l'engagement et l'investissement des agents, à débloquer les carrières et les rémunérations et à assurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

La CGT progresse dans tous les scrutins des COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) et de la COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE des agents contractuels (CCP) !

La CGT s'est présentée dans toutes les CAP et à la CCP. Pour ces scrutins également, nous remercions tou. tes les collègues qui nous ont accordé ou renouvelé leur confiance pour les représenter !

Notre syndicat enregistre une belle progression pour la CAP des agent.es de catégorie C (+6,70%). Ainsi, avec 34, 31% des voix (2 sièges) les collègues de catégorie C nous ont placé.es en première place et nous les en remercions, tout particulièrement !

La progression de la CGT est aussi importante auprès des agent.es contractuel.les avec un résultat à 29,24% des voix et 4 sièges obtenus ; là aussi, la CGT est arrivée en tête.

En ce qui concerne la CAP de catégorie B, la CGT termine le scrutin avec 26,51% des voix (+3,74%) et 2 sièges et confirme sa place de 2^{ème} organisation qu'elle occupait dans les CAP des SA et des T3S. Pour la CAP de catégorie A (+4,82 %), nous occuperons la 3^{ème} place avec 20,74% des suffrages et 2 sièges conservés. Pour le nouveau scrutin « Encadrement supérieur », la CGT obtient 10,08% des voix, marquant un intérêt certain des hauts fonctionnaires pour notre organisation.

Enfin, les listes unitaires présentées, avec SUD TRAVAIL et la FSU SNUTEFE, pour les corps des Inspecteur.trice.s du travail et des Contrôleur.se.s du Travail, réalisent de très bons scores et remportent 7 des 8 sièges possibles. Ce plébiscite est évidemment une grande satisfaction et un message particulièrement clair adressé à ceux et celles qui tentent d'attaquer nos missions et le principe d'indépendance de l'Inspection du travail.

Les agent.es ne s'y sont pas trompés en votant CGT et en nous faisant progresser par rapport aux élections de 2018 dans tous les scrutins en CAP et CCP. Cette avancée montre l'attachement des agent.es à une organisation qui lutte et qui défend leurs droits. La CGT continuera de porter avec force, dans les instances, les revendications liées aux prérogatives des CAP et de la CCP. Nous réclamons :

- le rétablissement des attributions nationales des CAP en matière de mutation et de promotion,
- l'abandon des lignes directrices de gestion, qui instituent des déroulements de carrières à la « tête du client »
- l'abandon de toute durée minimale d'occupation de poste,
- l'abandon de toute durée maximale d'occupation de poste.

En tout état de cause, nous défendons le droit à mutation qui a été remis en cause avec les suppressions de postes et sous l'effet des réformes. Contre la mise en concurrence généralisée et l'individualisation imposées par l'administration de par le recrutement via une recherche du poste sur une bourse à l'emploi, CV et lettre de motivation, la CGT se bat pour des mutations sur la base de principes égalitaires, objectifs, transparents et non discriminatoires et non pas ceux du copinage avec l'administration. Cela nécessite:

- la transparence et l'égalité dans l'accès à l'information sur les vacances de poste par la publication d'un avis de vacance national unique reprenant l'intégralité des postes non pourvus
- l'information des représentant.es du personnel de toutes les candidatures sur tous les postes
- le maintien des motifs prioritaires de mutation prévus par le statut
- la définition de critères objectifs pour départager les agent.es dans les autres situations (ancienneté notamment)

Vos représentant.es CGT

CSA Ministériel Travail-Emploi

Cécile CLAMME
Lucas DEJEUX
Christelle GLEMET
Maria-Teresa PIGNONI
Alexandra ABADIE
Gerald LE CORRE
Louise FASSO-MONALDI
Louis-Alexandre ERB
Justine VANCAILLE
James HUMBERT

CSA Ministériel Solidarité-Santé

Françoise CREACHCADIC
Béatrice LEROY
Olivier MIFFRED
Nicolas TASSO
Hervé DROAL
Laurent ORTIC
Christophe CHALVET
Guilhem SARLANDIE

CSA unique d'administration centrale

Annie BATREL
Christophe CHALVET
Manuela LENORMAND
Jerome ROY
Hervé DROAL
Isabelle MATHURIN DECISIER
Béatrice LEROY
Philippe HONTAAS

CAP C

Sonia ALLIAUME
Salim MALBROUCK
Cindy BRUASSE
Kelly CLEON

CAP B

Corinne DUPOUX
Béatrice CLOUTIER
Marie-Hélène LIARD
Philippe HONTHAAS

CAP A

Nicolas TASSO
Isabelle TETEGAN-LUDOSKY
Adrien DRIOLI-KOPIAN
Maya-Bertina MEDIOUNI

CCP

Aurélien MANSART
Sandrine PERROT
Ponemoudy KICHENASSAMY
Isabelle FOUQUE
Marion DUVAL
Mary-Ann PIPER
Nicolas TONUS
Gill DE OLIVEIRA

CAP IT

Julie COURT
Simon PICOU
Céline SUCHON
Valérie LABATUT
Guillaume MARCHAND

CAP CT

Judith GOIAME
Franck GALEA